

3. Redevances de licences

L'Etat de la source des redevances peut prélever un impôt maximum de 10 pour cent.

4. Gains en capital

Les gains provenant de l'aliénation de biens situés dans un Etat contractant sont imposables dans ce même Etat. Toutefois, à l'instar d'autres conventions suisses de double imposition, le présent accord comprend une disposition supplémentaire qui prévoit que les gains provenant de l'aliénation de participations à une société dont la fortune est principalement composée de biens immobiliers situés dans un Etat contractant sont imposables dans cet Etat. Lorsque le droit d'imposition revient au Maroc, la Suisse n'exonère qu'après justification de la taxation effective au Maroc.

5. Elimination des doubles impositions

Les deux Etats contractants éliminent les doubles impositions en appliquant la méthode de l'exonération avec progressivité et de l'imputation de l'impôt restant à la source pour les dividendes et les redevances de licences. Pour les intérêts de source marocaine ayant bénéficié au Maroc d'un allègement fiscal particulier destiné à encourager les investissements, la Suisse accorde l'imputation pour un taux d'impôt de 10 pour cent (imputation d'impôt fictif).

6. Echange de renseignements

Les requêtes initiales présentées par le Maroc tendaient à l'introduction d'une clause d'assistance importante dans la convention. Ces prétentions ont pu être limitées à l'explication de la position suisse quant à l'échange habituel d'informations nécessaires à une application régulière et propres à empêcher une utilisation abusive de la convention, sans qu'une clause particulière d'échange de renseignements ne soit insérée dans l'accord (voir la lettre adressée par la Suisse au ministère marocain des finances à la page 25 du message).

7. Incidences financières

Les investissements marocains en Suisse étant modestes, les incidences financières de cette convention devraient rester limitées.

Antrag der Kommission

Die Kommission beantragt Ihnen einstimmig – bei zwei Enthaltungen –, auf die Vorlage einzutreten und dem Bundesbeschluss über ein Doppelbesteuerungsabkommen mit Marokko zuzustimmen.

Proposition de la commission

A l'unanimité – avec deux abstentions –, la commission vous propose d'entrer en matière sur le projet de loi et d'approuver l'arrêté fédéral concernant une convention de double imposition avec le Maroc.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition

*Detailberatung – Discussion par articles***Titel und Ingress, Art. 1, 2***Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1, 2*Proposition de la commission*

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
Für Annahme des Entwurfes

95 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

93.040

Delegation bei der Interparlamentarischen Union. Bericht

Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport

Kategorie V, Art. 68 GRN – Catégorie V, art. 68 RCN

M. Reimann Maximilian présente au nom de la délégation le rapport écrit suivant (*deutscher Wortlaut siehe Amtliches Bulletin des Ständerates, Herbstsession 1993*):

Aperçu général

L'Union interparlementaire (UIP) a organisé quatre conférences au cours de l'année 1992. La 87e Conférence s'est réunie à Yaoundé (Cameroun) du 6 au 11 avril 1992, la Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée s'est déroulée à Malaga (Espagne) du 15 au 20 juin, la 88e Conférence s'est tenue à Stockholm (Suède) du 7 au 12 septembre et la Conférence interparlementaire sur l'environnement et le développement à Brasilia (Brésil) du 23 au 27 novembre.

La délégation a été renouvelée après les élections fédérales de 1991. Pour la législature 1991–1995, elle est composée de MM. Rhinow, Kündig et M^{me} Simmen pour le Conseil des Etats, et de MM. Aguet, Borel François, Keller Anton, Reimann Maximilian et Stucky pour le Conseil national.

Tous les membres ont pris part aux deux conférences, sauf M. Borel François, remplacé par M^{me} Jeanprêtre, et M. Kündig lors de la Conférence de Stockholm.

A Brasilia, les représentants suisses étaient MM. Stucky, Borel François et Keller Anton.

La délégation n'était pas représentée à la réunion CSCM de Malaga.

Les principaux thèmes abordés furent les suivants:

Yaoundé

– Environnement et développement: les vues des parlementaires sur les orientations essentielles de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et sur les perspectives qu'elle ouvre (orateurs: MM. Borel François et Keller Anton).

– Organisation et le fonctionnement de la démocratie et l'expression des diversités ethniques comme moyens d'assurer la stabilité des Etats dans le monde ainsi que le développement économique, et une meilleure utilisation des dividendes de la paix au profit du tiers monde (orateurs: M^{me} Simmen et M. Stucky).

– Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde (orateurs: MM. Kündig et Aguet).

– La nature pandémique du syndrome d'immunodéficience acquise (Sida): la menace qu'elle représente pour la croissance économique mondiale et la stabilité politique et sociale, en particulier dans le tiers monde; la promotion de politiques destinées à traduire le savoir scientifique en action gouvernementale et une volonté d'adopter des mesures d'ordre social et politique pour limiter les effets de la maladie (point supplémentaire).

Stockholm

– Contribution des parlements à l'accroissement du rôle des Nations Unies et renforcement de l'action des parlements en matière de politique étrangère par le développement de la diplomatie parlementaire et une concertation accrue entre l'exécutif et le législatif (orateurs: M. Rhinow et M^{me} Jeanprêtre).

– Nécessité d'apporter une solution radicale au problème de la dette du monde en développement (orateurs: M. Stucky et M^{me} Simmen).

– Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde (orateurs: MM. Reimann Maximilian et Aguet).

– Les migrations massives à l'échelle internationale: leurs causes démographiques, religieuses, ethniques et économiques; leur impact sur les pays d'origine et d'accueil; leurs incidences au niveau international; et les droits des migrants et des réfugiés (point supplémentaire).

– Soutien aux dernières initiatives internationales prises pour mettre un terme à la violence et aux violations des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine (point supplémentaire).

Au cours des diverses conférences, la délégation suisse a joué un rôle actif. M^{me} Simmen a participé au comité de rédaction sur la résolution Sida à Yaoundé.

MM. Rhinow et Keller Anton ont été appelés à participer au comité de rédaction de la résolution «ONU et action des parlements en matière de politique étrangère». La délégation a déposé un mémoire et un projet de résolution sur ce thème qui avait été mis à l'ordre du jour à l'initiative de la délégation suisse. La résolution adoptée a permis de constater que le nouvel article 47bis a LREC s'inscrit dans un mouvement universel qui tend à mieux associer les élus à la définition de la politique extérieure.

La délégation a fait également connaître ses vues sur chacun des thèmes en discussion.

Les délégués ont participé aux séances du groupe occidental des «Douze Plus», aux travaux des commissions et aux réunions des partis politiques. M^{me} Simmen a participé aux réunions des femmes parlementaires.

M^{me} Meier Josi, présidente du Conseil des Etats, ancienne présidente de la délégation, qui appartenait comme membre suppléante au Comité des droits de l'homme des parlementaires, a été désignée en tant que membre titulaire de ce comité.

La délégation a saisi l'occasion de ses déplacements pour visiter des projets de coopération au développement en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Deux membres, MM. Keller Anton et Stucky, ont rencontré dans sa ville de Bamenda, dans le Cameroun anglophone, M. John Fru Ndi, chef de l'opposition au président Biha. Le chef de cette formation politique a été reçu à Berne par deux conseillers nationaux. Le 11 octobre, la fraude l'a privé de la victoire aux élections présidentielles. Les résultats officiels le créditaient cependant de 35,9 pour cent des suffrages contre 39,9 pour cent au président sortant.

En septembre à Stockholm, la délégation s'est entretenue des questions de l'intégration européenne avec des membres du Risdag représentant les principaux partis politiques suédois. Un rapport détaillé a été remis aux Commissions de politique extérieure.

Le 1er juin, la délégation a reçu M. Sein Winn, premier ministre du «gouvernement de coalition nationale de l'Union de Birmanie» (opposition au régime militaire de Myanmar). Elle a informé le premier ministre des efforts du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP en faveur de 65 élus birmanis et a été renseignée de première main sur la situation tragique qui prévaut dans ce pays d'Asie.

Remerciements

La délégation tient à exprimer sa gratitude aux ambassades de Suisse en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en Suède et au Brésil pour leur efficace appui.

Antrag der Kommission
Kenntnisnahme vom Bericht
Proposition de la commission
Prendre acte du rapport

Angenommen – Adopté

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Schluss der Sitzung um 10.05 Uhr
La séance est levée à 10 h 05

Delegation bei der Interparlamentarischen Union. Bericht

Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	04
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.040
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.09.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1587-1588
Page	
Pagina	
Ref. No	20 023 149

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.